

Votre journal syndical

Automne 2019

Le Pouls

Syndical

fiq. **SPSMC**

Syndicat des professionnelles
en soins de [Montréal-Centre](#)



Mot du président

Bonjour,

Votre équipe syndicale est fière de vous présenter le tout premier journal du SPSMC. Suite à un concours, c'est le nom « Le pouls syndical » qui a été retenu. En passant, plusieurs d'entre vous, on prit le temps de répondre à la consultation et on vous en remercie. Ce nouveau journal destiné aux professionnelles en soins de la Montérégie Centre, servira à vous informer de tous sujets qui peuvent toucher de près ou de loin notre pratique professionnelle, nos activités syndicales en cours, nos assemblées générales à venir, mais surtout, nos conditions de travail dans lesquelles nous exerçons. Certains articles permettront de clarifier certaines interprétations de la convention collective et parfois vous enseigneront sur des clauses qui, parfois, sont oubliées !

Comme vous le savez certainement, le dépôt de nos demandes syndicales pour notre convention collective nationale FIQ a été fait dernièrement. Nous vous tiendrons informé de l'avancement des travaux par le biais de ce journal syndical.

Maintenant, il faut se tenir prête à se mobiliser à tout moment au cours de la prochaine année. Nous aurons besoin, de vous afin de démontrer au Gouvernement que les professionnelles en soins, sont prêtes à livrer une bataille dans l'objectif d'améliorer nos conditions de travail, tout en donnant des soins sécuritaires et de qualités.

Sur ce, en mon nom personnel, mais également au nom du Comité Exécutif et du Conseil Intermédiaire du FIQ-SPSMC, nous vous souhaitons un Joyeux temps des Fêtes avec votre famille et vos proches.

Denis Grondin
Président FIQ-SPSMC



RELATIONS DE TRAVAIL

En tant que responsable des relations de travail pour la FIQ, mon travail est de veiller à ce que notre Employeur respecte notre convention collective locale et nationale. Pour y arriver, je suis entouré d'une super équipe d'agentes syndicales qui travaillent à partir des CH, CHSLD et CLSC.

Une agente s'occupe des membres en invalidité et les accompagne dans les démarches avec le bureau de santé.

Nous sommes très fiers de notre nouvelle convention collective locale et des nombreux gains obtenus dans celle-ci.

Cet hiver pour la première fois, il sera possible de faire un 7-7 lors du congé des fêtes ou d'obtenir 5 jours de congé consécutifs. Il est possible d'obtenir jusqu'à 10 jours de vacances fractionnées. Plusieurs modèles d'aménagements du temps de travail sont maintenant offerts, les 12 heures la fin de semaine et travailler 8-14 en maintenant son statut temps complet.

Le rehaussement à temps complet pour les infirmières travaillant dans un 24-7 est disponible en continu, pour les infirmières auxiliaires de soir et de nuit dans un 24-7, le rehaussement à 7-14 est disponible en continu.

Je vous invite à joindre votre agente syndicale en cas de doute ou afin de clarifier ce que la convention collective prévoit.

Le dépôt de griefs n'est pas toujours la solution, même s'il est parfois requis.

Au plaisir de vous rencontrer.

Stéphane Voyer VP-RLT FIQ-SPSMC

Congé des fêtes 2019

Ce que vous devez savoir.

Modalités applicables lors de la période des fêtes

Dans le cas du jour de Noël et du jour de l'An, toutes les salariées bénéficient d'au moins un (1) de ces deux (2) jours au cours duquel elles ne peuvent être tenues de travailler. Les salariées ont droit à un minimum de deux (2) congés fériés consécutifs pour cette période, à moins d'entente contraire entre l'Employeur et la salariée.

Pour l'octroi des jours de congé pour le jour de Noël et le jour de l'An, le choix du jour de congé férié de la salariée s'effectue par ancienneté, par quart de travail, tout en tenant compte des besoins du centre d'activités. Toutefois, l'Employeur doit respecter la fin de semaine de congé de la salariée si le congé férié est sur une fin de semaine.

À l'occasion du jour de Noël ou du jour de l'An, l'Employeur accorde à chaque salariée qui en fait la demande un minimum de cinq (5) jours de congé consécutifs (fériés, compensatoires, hebdomadaires, etc.).

Pour les salariées ayant un statut à temps complet de nuit, l'Employeur s'efforce d'accorder sept (7) nuits de congés consécutifs, à la demande de la salariée.

7/7 ou 6/8 durant la période des Fêtes

À la demande de deux (2) salariées, l'une à temps complet et l'autre à temps partiel, égal ou inférieur à sept (7) jours par quinzaine, d'un même centre d'activités, d'un même titre d'emploi et d'un même quart de travail, l'Employeur ajuste l'horaire en sept (7) jours de travail consécutifs puis sept (7) jours de congés consécutifs ou en six (6) jours de travail consécutifs puis huit (8) jours de congés consécutifs pour les centres d'activités opérationnels uniquement six (6) jours par semaine.

Cet aménagement d'horaire se fait sur deux (2) ou quatre (4) semaines, dépendamment si les deux (2) semaines des fêtes sont dans la même période horaire, si tel est le cas, cet aménagement se fait sur deux (2) semaines ou si la semaine de Noël et celle du Jour de l'An sont dans deux (2) périodes

distinctes, si tel est le cas, cet aménagement se fait sur quatre (4) semaines.



Négo 2020



En tant que VP-Négo, mon mandat principal était la négociation de la convention collective locale et maintenant tout ce qui touche la négociation de la convention Nationale.

Je m'occupe aussi de la dotation, la structure des postes dans les centres d'activités et le rehaussement. Depuis le mois d'avril, je fais partie du conseil de Négo National, donc je suis la représentante de la Montérégie-Centre.

Un de mes rôles dans ce conseil est de faire un portrait des enjeux et problématiques que nous vivons dans notre CISSS. Il y a eu beaucoup de préparations et de rencontres depuis l'automne dernier dont le suivi de la consultation et des assemblées pour vous entendre.

La FIQ a procédé aux dépôts des demandes intersectorielles le 24 Octobre 2019, et sectorielles le 29 Octobre 2019, pour débiter la négociation avec le gouvernement.

Nous vous tiendrons informé tout au long du processus et nous comptons sur votre présence pour les prochaines étapes.

Sophie Bernier

VP-Négo

Le projet ratio au SAD du CLSC Samuel de Champlain

À la suite des informations que nous vous avons fournies lors des assemblées générales de la dernière année, nous sommes heureux de vous annoncer que le projet ratio aux soins à domicile du CLSC Samuel de Champlain, est enfin en vigueur. Avec l'ouverture de la direction du CISSSMC, nous sommes le seul établissement à l'échelle provinciale à avoir relevé le défi d'un changement de pratique dans un CLSC. Au cœur de notre projet, nous avons toujours en tête la sécurité du public, la qualité des soins, le plein champ d'exercices de nos membres, ainsi que des conditions de travail optimisées pour les professionnelles que le FIQSPSMC représente.

Comme vous le savez sûrement, les projets ratios ont été négociés par la FIQ dans la dernière convention collective. Le ratio professionnelles/patients était une grande préoccupation pour assurer une dispensation de soins et services avec des conditions de travaux réalistes et viables.

Les résultats obtenus sont le fruit de plusieurs discussions et réunions du comité paritaire local. Les membres de ce comité étaient :

- Mélissa Paradis-Lapointe, chargée de projet
- Nancy Beaulieu, directrice adjointe DSI
- Chantale Raymond, directrice adjointe SAPA/SAD
- Pascal Colmor, conseiller spécialisé en gestion des ressources humaines et relations de travaux
- Catherine Richer, représentante syndicale nationale FIQ
- Denis Grondin, Président FIQ-SPSMC
- Marc Tremblay, VP tâche et organisation du travail FIQ-SPSMC

Bien sûr ce travail a nécessité la collaboration de plusieurs acteurs tels que l'équipe dévouée, compétente, disponible et professionnelle du SAD CSLC Samuel de Champlain, dont nous tenons absolument à souligner le travail. Les assistantes infirmières-chef du SAD et la conseillère en soins infirmiers ont été des éléments essentiels dans la réussite du projet en fournissant une multitude de données qui nous ont permis d'alimenter nos réflexions. Pour terminer, nous sommes fières d'avoir mené à terme en 10 mois seulement, ce projet novateur, ainsi que de l'ajout d'un poste d'inf. aux. à 0,8 équivalent temps complet.

Syndicalement vôtre
Marc Tremblay VP-Tâches et organisation du travail

**BIENVENUE!
VOUS
ENTREZ
EN**



fiq fiq OBJECTIF RATIOS



**Merci de votre
participation!!**

**un projet unique
au
Québec**



Organisation du travail : fardeau de tâches

L'article 13 de la convention collective nationale prévoit la possibilité de discuter localement des problèmes d'organisation du travail et de fardeau de tâches en comité de soins. Avant d'utiliser cette plate-forme, il est prévu à l'intérieur de notre convention collective locale l'utilisation du comité de relations professionnelles. Ce comité inclut la participation de la DSI, un représentant en relations de travail de l'employeur et des représentants syndicaux. Ensemble, nous tentons de trouver des pistes de solutions pour garantir une prestation de travail et de soins sécuritaires.

Nous vous invitons à dénoncer les situations dangereuses à l'aide du formulaire de soins sécuritaires via le site : fiqsante.qc.ca

Voici les 6 critères qui représentent un fardeau de tâches :

1. Incapacité fréquente et continue d'accomplir toutes les tâches dans le quart;
2. Empiétement fréquent sur le temps normalement réservé au repos;
3. Régularité et augmentation du recours au travail en heures supplémentaires;
4. Nécessité de faire des compromis sur les standards, les normes professionnelles et la qualité des soins;
5. Comparaison avec les autres professionnelles en soins exécutant des tâches similaires, dans le même département, durant les autres quarts de travail;
6. Fatigue excessive engendrée par les conditions d'exercice de la tâche.

Si vous avez des questions ou besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter vos VP Mission

- Steve Ménard, VP CHSLD, poste 4724
- Marie-Chantal Gauthier, VP HCLM, poste 2683
- Marc Boisvert, VP HHR, poste 5049
- Stéphanie Michaud, VP CLSC, poste 4139

Marc Tremblay
VP Tâches et organisation du travail



FORMULAIRE DE SOINS SÉCURITAIRES

Utilisez le sur le site <http://www.fiqsante.qc.ca/monteregiecentre/> et cliquez sur l'image présentée ci-dessous pour remplir le formulaire si vous voulez signaler à votre syndicat une situation qui pose des risques pour la qualité et la sécurité des soins ou qui nuit à vos conditions d'exercice sur votre centre d'activités. Il sera acheminé à votre équipe syndicale et ce en toute confidentialité.



**Vous impliquer auprès
de vos collègues?**

Devenez déléguée



Ça vous interpelle?

450-982-1212



SPSMC

Syndicat des professionnelles
en soins de Montérégie-Centre

Comité Condition féminine

Le 22 et 23 octobre dernier avait lieu le Réseau des Femmes à Bromont où plus de 160 travailleuses du réseau de la santé étaient réunies pour discuter d'argent. Le thème :

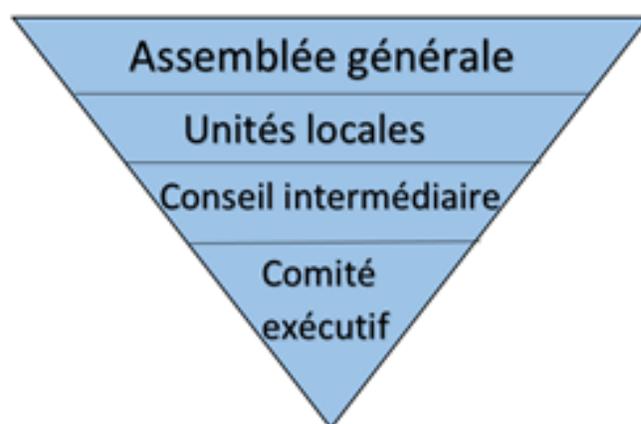
LES FEMMES ET L'ARGENT.

Les sujets abordés touchaient le régime de retraite , l'argent et le couple ainsi que les inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes au Québec. Deux journées de réflexions et de discussions animées.



Michelle Gourgue (Responsable)
Marie-Chantal Gauthier
Manon Cliche

Structure démocratique du syndicat



Mode de fonctionnement

Le Syndicat se réunit en assemblée générale régulière au moins deux (2) fois par année dont une assemblée générale annuelle qui se tient dans les quatre (4) premiers mois de l'année financière.

L'assemblée générale se tient sur plusieurs séances dans chacun des secteurs (Réseau local de services de Champlain et Réseau local de services du Haut-Richelieu-Rouville).

- Toutes les propositions ou point Varia devront être déposées lors de la 1^{re} séance. Aucune nouvelle proposition ou point au Varia ne sera recevable par la suite.
- Toutes les membres, de chaque séance, auront droit de vote et les votes seront compilés à la fin de l'assemblée générale.
- Le quorum est cumulatif et doit être d'un minimum de 50 personnes sans quoi les ententes soumises au vote ne peuvent être adoptées.

Assemblée générale régulière

L'assemblée générale doit être convoquée au moins dix (10) jours à l'avance par tout moyen efficace qui permet d'atteindre les membres par exemple : avis dans les tableaux d'affichage ou babillard, télécopie dans les centres d'activités, courriel, réseaux sociaux, courrier, etc.

Toutefois, l'assemblée générale annuelle doit être convoquée au moins trente (30) jours à l'avance.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire doit être convoquée au moins quarante-huit (48) heures à l'avance suivant l'un des moyens indiqués pour la convocation de l'assemblée générale. La règle du quarante-huit (48) heures pourra, dans les cas d'urgence, ne pas être respectée pourvu que le moyen utilisé pour la convocation permette d'atteindre les membres. L'ordre du jour est fermé, ce qui veut dire qu'aucun point Varia ne sera discuté.

Assemblée Générale :

Définition

L'assemblée générale constitue le pouvoir suprême du syndicat. Elle adopte entre autres les orientations du syndicat, les rapports des activités et le rapport financier.

L'assemblée générale procède à l'élection du comité exécutif, du conseil intermédiaires et des membres des différents comités du syndicat.

Composition

Elle se compose de toutes les membres du syndicat à l'exclusion de celles qui occupent temporairement un poste hors de l'unité de négociation.



Trouvez nous sur Facebook
mot clé : SPSMC
Beaucoup d'informations sur les
activités syndicales y sont publiées



Notre site internet

<http://www.fiqsante.qc.ca/monteregie-centre/>

Allez le visiter et profitez-en pour vous inscrire à l'info-lettre pour recevoir des informations exclusives!!!!



adresse courriel :
fiqpsmc.cisssmc16@ssss.gouv.qc.ca



**ON A INVENTÉ
UNE ÉPARGNE
AUTOMATIQUE**

Épargner dans le REER+ au Fonds, ça se fait
sans même y penser

C'EST ÇA, L'ÉPARGNE POSITIVE.

Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

Nos partenaires



Concours



En tout confort

Imaginez...

La lueur apaisante
d'une bougie.

Un chocolat chaud en
regardant tomber la neige.

Les choses simples de la vie.

Profitez-en!

Obtenez une soumission
d'assurance auto, habitation
ou entreprise et vous pourriez
gagner l'un des trois prix de

5 000 \$

pour aménager un coin
douillet chez vous*.

Vous êtes déjà client?
Vous êtes automatiquement inscrit!

Obtenez une soumission
1 888 476-8737
lapersonnelle.com/concours



La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales Inc. Certaines conditions, limitations et exclusions peuvent s'appliquer. *Aucun achat requis. Le concours prend fin le 31 décembre 2019. Tirages de trois (3) prix d'une valeur de 5 000 \$ chacun, remis sous forme de chèque. Les tirages auront lieu les 9 octobre 2019, 6 novembre 2019 et le 6 janvier 2020. Les chances de gagner dépendent du nombre de soumissions valides obtenues ainsi que du nombre de police d'assurance auto, habitation et entreprise en vigueur le dernier jour du mois précédant chaque tirage. L'assurance entreprise est offerte au Québec seulement. Les gagnants doivent répondre à une question d'habileté mathématique pour obtenir leur prix. Détails et règlement complet à lapersonnelle.com/concours.



Coordonnées

Missions	numéros de téléphone
HCLM	450-466-5000 poste 2683
HHR	450-359-5000 poste 5049
CHSLD	450-359-5000 poste 4724 ou 8170
CLSC	450-359-5000 poste 4139



Bureau Fiq-spsmc
1240 avenue bourgogne
Chambly, Québec
J3L 1X4
450-982-1212



SPSMC

Syndicat des professionnelles
en soins de [Montérégie-Centre](#)